MISSIONS DE LA DGMP

Les missions de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) ont évolué au fil des réformes du système des marchés publics. Ainsi, aux termes du Code et marchés publics et du décret n° 2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la Direction Générale des Marchés Publics est chargée d'assurer :

- le conseil et l'assistance technique et juridique aux autorités contractantes et aux maîtres d'ouvrage, notamment pour la planification de la commande publique et l'appui à la budgétisation des commandes ;
- le suivi de l'obligation de passation de marchés ;
- l'examen et l'authentification des dossiers d'appels d'offres ;
- l'examen des dossiers d'approbation des marchés, dans les cas prévus par la réglementation ;
- la centralisation et la publication des avis d'appels à la concurrence au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire ;
- le contrôle a priori et le contrôle a posteriori de la régularité des procédures de passation des marchés publics et de manière générale, le contrôle de l'application de la règlementation sur les marchés publics ;
- la validation des propositions d'attribution des marchés ainsi que l'autorisation des procédures dérogatoires ;
- le suivi et l'évaluation de l'exécution des marchés publics ;
- la centralisation et la diffusion de la réglementation ainsi que de toute autre information sur les marchés publics ;
- la réforme de la réglementation et des procédures relatives aux march és publics ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs des marchés publics ;

DIRECTION GÉNÉRALE DES MARCHÉS PUBLICS
Adresse : Abidjan-Riviera, Bonoumin | BP V 169 Abidjan | **Téléphone** : (+225) 27 22 55 88 88
E-mail: info@marchespublics.gouv.ci

Une Administration publique certifiée à la norme ISO 9001 version 2015 | Siège

- l'encadrement et le contrôle du fonctionnement des cellules de passation des marchés publics;
- la création et la gestion des bases de données sur les marchés publics ;
- la production de statistiques et la réalisation d'études relatives aux marchés publics.

La Direction Générale des Marchés Publics comprend les Directions Centrales ci-après :

- la Direction de la Réglementation et des Régimes Particuliers ;
- la Direction des Procédures et Opérations ;
- la Direction des Systèmes d'information ;
- la Direction de la Formation, de la Communication et de la Qualité ;
- la Direction des Statistiques et des Etudes.

Les Directions Centrales exercent les attributions suivantes :

Pour la Direction de la réglementation et des régimes particuliers, elle est chargée :

- de l'élaboration des textes réglementaires relatifs à la gestion des marchés publics ;
- de la rédaction des projets d'avis et d'actes juridiques ;
- du traitement des questions contentieuses ;
- du traitement des demandes d'autorisation de passer des conventions entre des personnes morales assujetties du code des marchés publics ;
- de la gestion des incidents dans l'exécution des marchés et des conventions à savoir les avenants et les résiliations ;
- Du suivi de l'application des actes de résiliation et des décisions de sanction de toute nature prises par les instances habilitées ;
- du traitement des demandes des mesures exceptionnelles (dérogations, réhabilitations).

Pour la Direction des procédures et des opérations, elle est chargée :

- du suivi de la planification de la commande publique des personnes assujetties au code des marchés publics ;
- de la conception des dossiers types d'appels d'offres ;
- du suivi des activités des cellules de passation des marchés publics ;
- de la validation des projets de dossiers d'appel d'offres ;
- de la vérification de la régularité des opérations de jugement des offres et d'attribution des marchés dans la cadre des missions de contrôle à priori ;
- du traitement des dossiers d'approbation de marchés et de conventions ;

DIRECTION GÉNÉRALE DES MARCHÉS PUBLICS
Adresse : Abidjan-Riviera, Bonoumin | BP V 169 Abidjan | **Téléphone** : (+225) 27 22 55 88 88
E-mail: info@marchespublics.gouv.ci

Une Administration publique certifiée à la norme ISO 9001 version 2015 | Siège

- de la certification des copies de marchés ;
- de l'instruction des demandes d'autorisation de recourir aux procédures dérogatoires que sont les consultations restreintes et les procédures de gré à gré ;
- De la gestion des opérations financées par les partenaires techniques et financiers.

Pour la Direction des Systèmes d'Information, elle est chargée :

- du développement des applications informatiques ;
- de la formation et de l'assistance à l'utilisation des applications informatiques ;
- de la maintenance logicielle et matérielle du parc informatique ;
- de la gestion de la Banque de Données des Prix de référence ;
- de la gestion administrative et de l'exploitation technique des applicatifs de gestion des marchés publics ;
- de l'assistance aux acteurs des marchés publics pour l'exploitation des applicatifs de gestion des bases de données et de l'interface avec les autres systèmes.

Pour la Direction de la Formation, de la Communication et de la Qualité, elle est chargée :

- de la formation du personnel et des acteurs en relation avec toutes les institutions compétentes ;
- de la mise en œuvre de la stratégie nationale de formation dans le domaine des marchés publics, en relation avec l'organe de régulation ;
- de la gestion de la documentation ;
- de la production et de la publication du Bulletin Officiel des Marchés Publics ;
- de l'élaboration de la politique de communication sur les marchés publics ;
- de l'information des différents publics cibles sur le système des marchés publics ;
- de la conception et de la gestion des outils de communication sur les marchés publics ;
- de la gestion de la communication interne et externe de la Direction Générale des marchés Publics ;
- de la coordination et de la mise en œuvre des actions de relations publiques et de la promotion de l'image de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- de l'élaboration du schéma directeur de la qualité dans les marchés publics ;
- de la mise en œuvre de la politique qualité de la Direction générale des Marchés Publics ;
- de la gestion du Système de management de de la qualité de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- de la mise en œuvre de la démarche qualité dans le processus des achats publics ;

DIRECTION GÉNÉRALE DES MARCHÉS PUBLICS
Adresse : Abidjan-Riviera, Bonoumin | BP V 169 Abidjan | **Téléphone** : (+225) 27 22 55 88 88
E-mail: info@marchespublics.gouv.ci

Une Administration publique certifiée à la norme ISO 9001 version 2015 | Siège

- de l'application des normes en vigueur dans le domaine des marchés publics ;
- de la mise en place de dispositifs d'écoute-clients et d'évaluation de la satisfaction des clients et partenaires de la Direction Générales des Marchés Publics.

Pour la Direction des Statistiques et des Etudes, elle est chargée :

- De la production de statistiques relatives aux marchés publics et des rapports d'activité de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- De la réalisation d'études d'aide à la décision en rapport avec les marchés publics ;
- De la réalisation d'études prospectives de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- De l'évaluation des impacts des réformes relatives aux marchés publics ;
- Du suivi des délais de passation des marchés publics ;
- De la vérification de la régularité des opérations de jugement des offres et d'attribution des marchés, dans le cadrer des missions de contrôle a posteriori ;
- De l'élaboration et du suivi des indicateurs de performance du processus de passation des marchés publics ;
- Du suivi de l'exécution physique et financière des marchés publics ;
- Du contrôle de la qualité et de la conformité des travaux, prestations et fournitures aux cahiers des charges ;
- De l'appui aux autorités contractantes et aux Partenaires Techniques et Financiers par la mise en œuvre d'outils de suivi et d'exécution des marchés publics ;
- Du suivi des recommandations des audits sur le système et la réglementation des marchés publics ;
- De la conception de stratégies de suivi-évaluation.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MARCHÉS PUBLICS
Adresse : Abidjan-Riviera, Bonoumin | BP V 169 Abidjan | **Téléphone** : (+225) 27 22 55 88 88
E-mail: info@marchespublics.gouv.ci

Une Administration publique certifiée à la norme ISO 9001 version 2015 | Siège

LES SERVICES OFFERTS PAR LA DGMP

La Direction Générale des Marchés Publics offre six (06) services majeurs. Il s'agit de :

- Conseiller et assister les autorités contractantes pour la planification et la passation des marchés publics ;
- Contrôler la régularité des opérations de passation et d'approbation des marchés publics ;
- Assurer la formation et la sensibilisation des acteurs des marchés publics ;
- Assurer le suivi de l'obligation de passer marché ;
- Assurer les suivis et l'évaluation de l'exécution des marchés publics ;
- Assurer la centralisation et la diffusion de la réglementation et de l'information sur les marchés publics.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MARCHÉS PUBLICS
Adresse : Abidjan-Riviera, Bonoumin | BP V 169 Abidjan | **Téléphone** : (+225) 27 22 55 88 88
E-mail: info@marchespublics.gouv.ci

Une Administration publique certifiée à la norme ISO 9001 version 2015 | Siège